Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 10

Rubrik: Chronique de la cinquième Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique de la cinquième Suisse

Le 47e Congrès des Suisses de l'étranger à Montreux

Le 47e Congrès des Suisses de l'étranger, réunissant cette année près de 500 participants du 29 au 31 août, a été ouvert à Montreux sous la présidence de M. Louis Guisan, conseiller aux Etats. Lors d'une réception officielle donnée par le canton de Vaud et la ville de Montreux, les congressistes ont été salués par M. Pierre Schumacher, chef du gouvernement vaudois. On remarquait la présence de M. Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral, et de nombreux ambassadeurs et consuls.

Cette ouverture officielle avait été précédée d'une séance de la commission des Suisses de l'étranger de la nouvelle société helvétique, au cours de laquelle M. Louis Guisan, président, fit un rapport sur sa récente visite aux colonies suisses établies en Amérique du Sud.

Puis une centaine de congressistes parcoururent les chantiers de l'autoroute du Léman, tandis que d'autres se rendaient à la centrale thermique de Chavalon et dans une cave à Aigle, ou visitaient une entreprise industrielle de Vevey et prenaient le petit train touristique Blonay-Chamby, ou encore découvraient le chapeau de Chillon.

La soirée de vendredi s'est terminée par une discussion sur les écoles suisses à l'étranger et par une réunion du comité du fonds de solidarité des Suisses de l'étranger.

M. Hans Schaffner s'adresse aux Suisses de l'étranger

Le 47e Congrès des Suisses de l'étranger a poursuivi ses travaux le samedi au casino de Montreux sur les rives du Léman. Les quelque 500 congressistes ont tout d'abord été salués par M. Louis Guisan, conseiller aux Etats vaudois, président de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société helvétique. L'auditoire entendit ensuite un bref exposé de M. Jean-Claude Nicole, président central de la N.S.H.

Succédant à M. Nicole, le conseiller fédéral Hans Schaffner apporta le salut du Conseil fédéral aux Suisses de l'étranger.

Le chef du Département fédéral de l'Economie publique fit un exposé sur le thème : « L'émigration : perte ou profit pour la Suisse ? ». Favorable à l'émigration, M. Hans Schaffner déclara d'emblée qu'un tel sujet ne se traitait pas comme un compte de profits et pertes, trop d'impondérables sont en jeu.

D'autre part, la Suisse est obligée de se créer un espace économique dépassant les frontières du pays, d'où le phénomène de l'émigration qui la caractérisa de tout temps. Citant des chiffres, M. Hans Schaffner déclara qu'entre 1960 et 1967, on dénombra 8 242 émigrants et 7 734 rapatriés, leur différence est donc relativement faible. Actuellement, la Suisse se trouve au 12e rang des pays quant au niveau de vie de la population, mais, ajouta le conseiller fédéral, il ne s'agit pas de s'endormir sur nos lauriers. Pour maintenir et augmenter son niveau de vie, la Suisse est obligée de devenir plus créatrice encore.

Evoquant la coopération avec les pays du tiers-monde, le chef du Département fédéral de l'Economie publique affirma que la Suisse, proportionnellement à sa population, avait les plus fortes exportations vers les pays en voie de développement. Les investissements privés dans ces pays, particulièrement au Cameroun, au Dahomey et en Tunisie, représentaient plus de 350 millions de F par an durant ces dernières années. Cependant, l'émigration la plus marquée se fait toujours en faveur des Etats-Unis.

Faisant allusion à la deuxième initiative relative à la surpopulation étrangère, M. Hans Schaffner déclara que l'on était en face de deux politiques : soit maintenir la politique de stabilisation qui est actuellement celle du Conseil fédéral, soit pratiquer une opération chirurgicale dans le sens des auteurs de l'initiative, ce qui compromettrait la Cinquième Suisse.

Citant André Siegfried et Goethe, M. Hans Schaffner conclut en déclarant que la Suisse devait maintenir sa traditionnelle ouverture au monde, seule celle-ci permet de regarder l'avenir avec confiance.

Avant le repas de midi, M. Rolf Buehler, président de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger, dirigea un colloque ayant pour thème : « L'utilisation du « potentiel suisse de l'étranger » par l'économie suisse ». De nombreuses personnalités dont M. Gilliéron, président de la Chambre de commerce de Paris prirent la parole. Entre autres choses, on fit remarquer qu'il est non seulement nécessaire d'exposer des produits suisses de qualité dans les grandes foires internationales, mais qu'il importait également de donner une image culturelle de la Suisse.

Dans le courant de l'après-midi, divers groupes de discussions furent organisés, leur thème central étant : « Les problèmes de la réintégration professionnelle des rapatriés ». Pratiquement, le résultat de ces échanges de

vues sera concrétisé par les contacts que prendra le secrétariat de la Commission des Suisses de l'étranger avec les organismes suisses concernés, notamment avec la conférence des recteurs des universités, pour ce qui touche à l'enseignement supérieur, et avec les directeurs de l'instruction publique dans les cantons où il y a une université. Sur le plan fédéral, la Commission fait part de ses desiderata au Département politique fédéral qui lui distribue les travaux à faire dans les divers services de l'administration fédérale.

50e Rapport annuel du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la N.S.H.

(C.P.S.) L'activité déployée en faveur des Suisses de l'étranger a trouvé son expression et sa confirmation dans l'article constitutionnel 45 bis, adopté par le peuple suisse le 16 octobre 1966. Dès lors, c'est la Commission des Suisses de l'étranger de la N.S.H. qui la première s'est préoccupée d'aborder l'étude d'une législation d'application valable. A la fin de juillet 1968 son président, M. Louis Guisan, conseiller aux Etats, a pu remettre un mémoire au conseiller fédéral Willy Spühler, chef du Département politique fédéral. Les problèmes que ladite commission y commente et qui la conduisent à des propositions concrètes, sont classées selon l'ordre de priorité suivant :

1. l'assistance ; 2. les obligations militaires ; 3. l'exercice des droits politiques.

Alors que ces questions juridiques occupaient la Commission des Suisses de l'étranger, le Secrétariat prenait en charge le vaste domaine des assurances sociales. Son intérêt s'est donc porté vers la 7e révision de l'A.V.S. Le statut des Suisses de l'étranger est particulier en raison des conditions d'assurance différentes auxquelles ils sont soumis (caractère facultatif, domicile à l'étranger). Dans la loi révisée, cela se manifeste par les faits que les Suisses de l'étranger bénéficient aussi de prestations non contributives lorsque leur situation économique est modeste, et que les cotisations qu'ils doivent verser sont les mêmes que celles des travailleurs indépendants (si les versements de l'employeur font défaut).

Dans le cadre de la politique de l'information, des problèmes difficiles et importants se posent aussi. La commission spéciale « information à destination et en provenance de la Ve Suisse », a nommé un groupe de travail qui a fait une enquête. Celle-ci tendait à un triple but : faire l'inventaire des moyens d'information existants, connaître les besoins de nos compatriotes à l'étranger et définir les possibilités de l'information de l'opinion publique suisse sur la Ve Suisse. L'exploitation des résultats — fort riches d'ailleurs — demandera encore un certain temps.

Le thème principal du congrès de l'an passé « Les rapports des jeunes Suisses de l'étranger avec la Suisse » prouve que la jeunesse est restée l'une des préoccupations du Secrétariat.

Le service des jeunes a permis à près de 200 jeunes concitoyens de faire connaissance de leur patrie au cours du camp d'été ou durant l'un des trois camps de ski. Le même service s'occupe aussi du Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger dont la présidence a passé des mains du professeur Baumgartner à celles du professeur H. Roth, directeur de l'Ecol enormale de Saint-Gall. Ce comité assiste actuellement vingt écoles.

Le « Fonds de Solidarité » marque un développement très positif. Grâce à la collaboration généreuse et active des représentations diplomatiques et consulaires suisses, le nombre des sociétaires a doublé au cours de l'année écoulée. Les chiffres prouvent l'efficacité de cette institution : elle a pu verser un total de 280 000 F en indemnités pour perte des moyens d'existence subie par des compatriotes établis à l'étranger, et due à des événements politiques indépendants de leur volonté.

Les Suisses en Amérique du Sud

(C.P.S.) Le président de la Commission des Suisses à l'étranger de la N.S.H., le conseiller aux Etats Louis Guisan, vient d'accomplir un périple de trois mois en Amérique du Sud où il a visité pratiquement tous les groupements de nos compatriotes établis dans ce continent. Ils sont au nombre de 30 000 environ et occupent souvent des positions importantes dans l'économie et les affaires. Tous ne sont pas prospères cependant, en particulier ceux d'émigration déjà ancienne (fin du XIXe siècle et années 1930 de crise économique). Comme ailleurs dans le monde, les Suisses les plus aisés viennent en aide aux moins favorisés par le sort et la fortune et il est caractéristique et réconfortant de constater que les plus anciens des groupe-

ments organisés sont basés sur la solidarité (Sociétés suisses de bienfaisance).

Très éloignés de leur patrie d'origine, ces Suisses (qui possèdent souvent une double nationalité) lui sont restés très attachés. On pourrait même dire que la ferveur de leur patriotisme augmente en proportion des distances géographiques.

Ils gardent dans l'esprit l'image d'une Suisse idéale qu'ils vénérèrent, et nous devons leur en savoir gré. Ils conservent la pratique de nos langues nationales et tiennent à ce que leurs enfants les apprennent. Cela explique l'existence de cinq écoles suisses à Rio de Janeiro, Sao Paolo, Santiago du Chili, Lima et Bogota, d'autres écoles étant en voie de fondation. Ces écoles sont en même temps des foyers de culture et de rayonnement, et la Confédération l'a bien compris qui les soutient financièrement de manière toujours plus généreuse. Cependant, nos compatriotes en Amérique du Sud estiment que la Suisse ne déploie pas suffisamment d'efforts sur le plan du rayonnement culturel, à l'instar d'autres pays comparables au nôtre (Pays-Bas, pays scandinaves) sans parler de la France et de l'Allemagne qui pratiquent une véritable politique de propagande culturelle, avec les moyens que cela implique. Cette remarque doit être méditée.

Si la Suisse est en retard sur le plan culturel, elle semble bien être à l'avant-garde sur celui de la technique et de l'économie.

De nombreuses entreprises suisses possèdent en effet des filiales en Amérique latine. Basées évidemment sur l'économie de profit, elles n'en constituent pas moins des éléments importants de développement qui fortifient l'infrastructure des régions où elles sont établies dans les domaines de l'agriculture (Nestlé), de la chimie et des médicaments, de l'électricité. Elles déploient leurs activités sans ostentation ni avidité. D'une manière générale, a relevé M. Guisan, le renom de la Suisse est bon ; il n'est pas associé aux notions d'impérialisme ou d'exploitation. La preuve en soi que le mot « suizo » est devenu adjectif qualificatif, synonyme de qualité et de sérieux. Le mérite en revient évidemment aux Suisses établis là-bas, qu'ils s'y soient rendus à titre privé comme entrepreneurs indépendants ou qu'ils soient agents sous contrats d'entreprises helvétiques.

Le contrat doit être maintenu et suivi avec ces compatriotes lointains et ce voyage d'exploration et d'enquête aura permis d'amasser des expériences ; il sera suivi d'initiatives ayant notamment pour but d'assurer mieux et plus régulièrement l'information à double courant, de la Suisse vers les émigrés, et des émigrés vers la Suisse. Il s'agira aussi de soutenir mieux encore les efforts en vue de la formation scolaire et professionnelle des enfants suisses de l'étranger, peut-être par la création en Suisse d'un établissement de raccordement pour les jeunes de l'étranger qui veulent continuer leurs études au pays d'origine, établissement qui comblerait le hiatus existant entre la sortie des écoles à l'étranger et les écoles en Suisse. Il faudra aussi renforcer la cohésion entre les Suisses émigrés et ceux qui restent au pays, à travers l'institution privée — et qui doit le rester — qu'est le Secrétariat des Suisses à l'étranger.

Ce voyage de M. Guisan aura donc été bénéfique à divers points de vue et ne restera pas sans suite. La Suisse a besoin de ces antennes extérieures que sont les émigrés, de leur expérience, de la vitalité exemplaire de leur esprit civique, du soutien direct ou indirect qu'ils apportent à l'économie nationale, laquelle vit en grande partie — ne l'oublions pas — de ses exportations.

René Bovey

(Suite et fin de la page 7)

traverser la Suisse, malgré une neutralité que l'Empereur ne s'était d'ailleurs jamais cru tenu de respecter, il ne leur fut pas refusé.

On sait combien l'Empire écroulé garda de partisans en France. Les uns regrettaient les années de gloire, les autres attribuaient à l'Empereur celles des conquêtes sociales de la Révolution qu'il avait été obligé de maintenir. Il semblerait logique que cette seconde catégorie de bonapartistes se soit trouvée, en Suisse, dans tous les nouveaux cantons, sujets sous l'ancien régime. Tous ils avaient bénéficié du règne de Napoléon qui, en retardant la restauration des Bourbons, les avait empêché de retomber dans leur ancienne condition. Tous ils avaient profité de la modernisation politique de la Suisse. Cependant on ne vit pas, ou fort peu de Suisses alémaniques, exprimer cette opinion-là. Elle ne se manifesta avec quelque vivacité que dans quelques régions libérées romandes. Ce n'est que chez elles qu'une tradition favorable, soit à Bonaparte, soit même à Napoléon, s'est maintenue. Ainsi l'on a pu voir il n'y a pas longtemps une image de Bonaparte au Château de Lausanne, où siège le Conseil d'Etat ; et plus récemment encore un Napoléon Empereur à la Mairie de Délémont.

Cécile-René Delhorbe

Abonnés

faites de la publicité

dans votre journal

Demandez nos tarifs

La Rédaction

17 bis, quai Voltaire - 7e